



**bpost**

*Société anonyme de droit public*  
Boulevard Anspach 1, bte 1, 1000 Bruxelles  
N° d'entreprise 0214.596.464  
(RPM Bruxelles – division francophone)

(la « **Société** »)

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES TENUE LE MERCREDI  
13 MAI 2026 À 10H AU SIEGE DE LA SOCIETE**

---

**00. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE – COMPOSITION DU BUREAU**

La séance de l'assemblée générale ordinaire (l'« **Assemblée** ») est ouverte à 10h sous la présidence de Mme Françoise Roels, présidente du Conseil d'Administration.

La présidente désigne M. Ross Hurwitz en qualité de secrétaire et scrutateur de l'Assemblée.

La présidente et le secrétaire constituent le bureau de l'Assemblée.

**01. ORDRE DU JOUR**

L'agenda suivant, en ce compris les résolutions proposées, a été initialement mis à la disposition des actionnaires préalablement à l'Assemblée.

**1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**

Ce point ne requiert pas l'adoption d'une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

**2. Rapport du Collège des Commissaires sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**

Ce point ne requiert pas l'adoption d'une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

**3. Présentation des comptes annuels consolidés du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que le rapport de gestion, incluant l'information consolidée en matière de durabilité, du Conseil d'Administration et les rapports du Collège des Commissaires, incluant l'assurance de l'information consolidée en matière de durabilité.**

Ce point ne requiert pas l'adoption d'une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

**4. Approbation des comptes annuels statutaires de la Société au 31 décembre 2025, en ce compris l'affectation du résultat.**

Proposition de résolution : l'Assemblée Générale des actionnaires décide d'approuver les comptes annuels statutaires de la Société concernant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025, en ce compris, l'affectation des résultats qui y est reprise.

**5. Vote consultatif sur le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**

Proposition de résolution : l'Assemblée Générale des actionnaires décide d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

**6. Décharge aux administrateurs.**

Proposition de résolution : l'Assemblée Générale des actionnaires décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

**7. Décharge aux Commissaires.**

Proposition de résolution : l'Assemblée Générale des actionnaires décide de donner décharge aux Commissaires pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

**8. Administrateurs – Nominations.**

*A la clôture de cette Assemblée Générale des actionnaires, les mandats de David Cunningham et Michael Stone comme administrateurs indépendants expireront.*

*Sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration propose à l'unanimité de (i) nommer Helena Jansson comme administratrice indépendante pour une durée de quatre ans et (ii) nommer Xavier Garijo comme administrateur indépendant pour une durée de quatre ans. Les informations mises à la disposition de la Société montrent que ces candidats répondent aux critères généraux d'indépendance énoncés à l'article 7:87 du Code belge des sociétés et des associations et aux critères spécifiques d'indépendance énoncés sous la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Le Conseil d'Administration confirme ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute leur indépendance au sens de l'article 7:87 du Code belge des sociétés et des associations.*

*Le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, recommande de voter en faveur des résolutions proposées.*

*Le curriculum vitae et, le cas échéant, d'autres informations sur les membres proposés du Conseil d'Administration sont disponibles sur le site Internet de la Société: <https://bnode.com/fr/investisseurs/gouvernance/assemblees-generales-des-actionnaires>.*

*Le Conseil d'Administration propose de rémunérer le mandat des administrateurs et administratrices conformément à la Politique de Rémunération approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires le 23 novembre 2023 (telle que disponible sur <https://bnode.com/fr/a-propos-de-nous/statuts-et-chartes>).*

Propositions de résolutions :

- 8.1.** L'Assemblée Générale des actionnaires nomme Helena Jansson comme administratrice indépendante pour un mandat de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2030. L'Assemblée Générale des actionnaires décide que ce mandat sera rémunéré conformément à la Politique de Rémunération.

**8.2.** L'Assemblée Générale des actionnaires nomme Xavier Garijo comme administrateur indépendant pour un mandat de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2030. L'Assemblée Générale des actionnaires décide que ce mandat sera rémunéré conformément à la Politique de Rémunération.

## **9. Application de l'article 7:151 du Code belge des sociétés et des associations**

Propositions de résolution : L'Assemblée Générale des actionnaires décide, conformément à l'article 7:151 du Code belge des sociétés et des associations, d'approuver et, dans la mesure nécessaire, de ratifier les dispositions suivantes relatives au changement de contrôle :

- la condition 5(c) (Remboursement au choix des obligataires en cas de changement de contrôle) des termes et conditions des obligations d'un montant de 750.000.000 EUR à taux fixe de 3,479 pour cent et venant à échéance le 19 juin 2032 (ISIN BE0390226927) ;
- toute autre disposition des conditions susmentionnées qui accorde des droits à des tiers au sens de l'article 7:151 du Code belge des sociétés et des associations ; et
- la clause 22.2, §8 de la convention de cash pooling avec Bank Mendes Gans.

L'Assemblée générale des actionnaires confère en outre un mandat spécial à Ross Hurwitz et Hélène Mespouille, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, pour représenter la Société en vue (i) des formalités de dépôt qui doivent être accomplies en vertu de l'article 7:151 du Code belge des sociétés et des associations et (ii) de la publication subséquente de l'objet de ces résolutions aux Annexes du Moniteur belge conformément aux dispositions du Code belge des sociétés et des associations. Chacun des mandataires est, à cet égard, autorisé à accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour satisfaire aux formalités relatives à l'obligation de dépôt susmentionnée et à la publication qui en résulte.

## **10. Procuracy.**

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale des actionnaires confère un mandat spécial à Ross Hurwitz et Hélène Mespouille, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution et de subdélégation, pour représenter la Société dans le cadre de l'accomplissement de toutes les formalités de dépôt et de publication nécessaires résultant des résolutions susmentionnées. A cet égard, chacun des mandataires est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour accomplir les formalités découlant des obligations de dépôt et de publication.

La Société n'a reçu aucune demande de la part d'actionnaires pour ajouter de nouveaux points à l'ordre du jour, ni aucune proposition de résolution pour des points nouveaux ou existants de l'ordre du jour.

## **02. CONVOCATIONS**

M. Ross Hurwitz, le Chief Legal Officer, expose les modalités des formalités de convocation. Conformément à l'article 7:128, §1<sup>er</sup>, du Code des sociétés et des associations et l'article 29, §1<sup>er</sup>, des statuts, les convocations ainsi que l'ordre du jour ont été communiqués et publiés en temps utile.

La convocation a été faite par une annonce insérée le 10 avril 2026 sur le site internet de la Société et a été diffusée sur le marché par le biais d'Euronext et d'Euroclear. Le même jour, un communiqué de presse a également été publié sur le site internet de la Société et envoyé à Belga.

Les convocations ont également été communiquées par lettre ordinaire aux actionnaires nominatifs (de même que les rapports et comptes annuels mentionnés à l'ordre du jour de l'Assemblée) et aux commissaires le 10 avril 2026.

Les administrateurs ont renoncé aux formalités et délais de convocation.

Tout actionnaire, moyennant présentation de son titre ou d'un certificat, a pu obtenir gratuitement une copie des rapports et comptes annuels mentionnés dans l'ordre du jour de l'Assemblée au siège de la Société.

Conformément à l'article 7:129, §3 du Code des sociétés et des associations, tous les documents mentionnés dans la convocation ont été mis à disposition des actionnaires sur le site internet de la Société le 10 avril 2026.

Des copies de la publication de la convocation, de la lettre de convocation aux actionnaires nominatifs et aux commissaires, des rapports et comptes annuels mentionnés dans l'ordre du jour de l'Assemblée, sont mises à la disposition du bureau et jointes au présent procès-verbal.

Conformément à l'article 36, §3 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, les informations économiques et financières ont été communiquées à la Commission Paritaire tenue le 23 avril 2026. Aucune objection n'a été formulée. Un extrait du procès-verbal a été joint au dossier et mis à la disposition du bureau.

### **03. CONFORMITÉ AVEC LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 30 DES STATUTS**

Les actionnaires présents ou représentés ont accompli les formalités d'admission prévues par l'article 7:134 du Code des sociétés et des associations et l'article 30 des statuts afin de participer à l'Assemblée et sont repris sur la liste des présences annexée au présent procès-verbal.

Les procurations et formulaires de vote par correspondance complétés et signés ainsi que les éventuelles questions écrites devaient parvenir à la Société au plus tard le 7 mai 2026 (à l'adresse électronique [ebe.issueur@euroclear.com](mailto:ebe.issueur@euroclear.com) en ce qui concerne les procurations et formulaires de vote par correspondance et à l'adresse électronique [GeneralMeeting@bpost.be](mailto:GeneralMeeting@bpost.be) en ce qui concerne les questions écrites).

Les différentes pièces à l'appui ainsi que les procurations et les formulaires de vote par correspondance, dont une copie scannée ou photographiée suffit, resteront annexés au procès-verbal conformément aux dispositions légales applicables.

### **04. PRESENCE ET NOMBRE DE VOTES VALIDES**

La liste des présences atteste que les actionnaires présents ou représentés (en ce compris ceux qui ont voté à l'avance par correspondance), représentent 112.481.543 actions (soit 56,24% du capital) avec un droit de vote chacune, sur un total de 200.000.944 actions émises par la Société.

Les administrateurs suivants participent (ou sont représentés) à la présente Assemblée:

- Mme Françoise Roels, présidente ;
- M. Chris Peeters, CEO (administrateur délégué) ;
- M. Michael Stone, administrateur ;
- Mme Sonja Rottiers, administratrice ;
- M. Denis Van Eeckout, administrateur ;
- M. Lionel Desclée, administrateur ;
- M. Jules Noten, administrateur ;
- M. Hakan Ericsson, administrateur.

Mme Helena Jansson, candidate administratrice, et M. Xavier Garijo, candidat-administrateur, sont

également présents.

Les commissaires suivants participent également à la présente Assemblée :

- EY Réviseurs d'entreprises SRL, représentée par M. Han Wevers et
- PVMD Bedrijfsrevisoren – Réviseurs d'entreprises SRL, représentée par M. Alain Chaerels.

## **05. VALIDITE DE LA SEANCE**

L'Assemblée est par conséquent valablement constituée. Etant donné qu'aucun quorum spécial n'est requis pour délibérer et décider sur les points à l'ordre du jour, l'Assemblée est en mesure de délibérer et décider valablement sur les points repris à l'ordre du jour.

## **06. DELIBERATION – ORDRE DU JOUR**

La présidente fait un discours d'introduction. Après avoir pris connaissance des discours de M. Chris Peeters, administrateur délégué (« CEO »), et de M. Philippe Dartienne, Chief Financial Officer (« CFO »), dont le cas échéant les présentations seront annexées au présent procès-verbal, l'Assemblée prend connaissance des points à l'ordre du jour.

### **1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**

La présidente renvoie aux discours de M. Chris Peeters, CEO, et de M. Philippe Dartienne, CFO.

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025 a été mis à la disposition des actionnaires et envoyé par courrier aux actionnaires nominatifs afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant l'Assemblée.

### **2. Rapport du Collège des Commissaires sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**

Le rapport du Collège des Commissaires relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025 a été mis à la disposition des actionnaires et envoyé par courrier aux actionnaires nominatifs afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant l'Assemblée.

### **3. Présentation des comptes annuels consolidés du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que le rapport de gestion, incluant l'information consolidée en matière de durabilité, du Conseil d'Administration et rapports du Collège des Commissaires, incluant l'assurance de l'information consolidée en matière de durabilité.**

La présidente se réfère à l'exposé du CFO, qui a présenté un aperçu des performances de la Société au cours de l'année 2025, ainsi que les résultats consolidés au niveau du groupe.

### **4. Approbation des comptes annuels statutaires de la Société au 31 décembre 2025, en ce compris l'affectation du résultat.**

La présidente se réfère à l'exposé du CFO qui a, au cours de sa présentation, repris le détail du résultat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025 et la proposition d'affectation du résultat.

### **5. Vote consultatif sur le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**

La présidente présente brièvement le rapport de rémunération, établi par la Société

conformément aux dispositions légales applicables et approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de Rémunération et de Nomination.

Le rapport explique en détail les principes et montants de rémunération qui prévalent pour les membres du Conseil d'Administration, l'administrateur délégué et les autres membres du Comité Exécutif.

Il est proposé d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

#### **6. Décharge aux administrateurs.**

La présidente propose d'accorder la décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

#### **7. Décharge aux commissaires.**

Il est proposé d'accorder la décharge aux commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

#### **8. Administrateurs – Nominations.**

La présidente expose que le mandat d'administrateur indépendant de David Cunningham et Michael Stone expirera à la clôture de cette Assemblée Générale des actionnaires .

Sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, le Conseil d'Administration propose de :

- 8.1.** nommer Helena Jansson comme administratrice indépendante pour un mandat de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2030 ; et
- 8.2.** nommer Xavier Garijo comme administrateur indépendant pour un mandat de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2030.

Les informations mises à la disposition de la Société montrent que ces candidats répondent aux critères généraux d'indépendance énoncés à l'article 7:87 du Code belge des sociétés et des associations et aux critères spécifiques d'indépendance énoncés sous la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Le Conseil d'Administration confirme ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute leur indépendance au sens de l'article 7:87 du Code belge des sociétés et des associations.

Il est proposé de rémunérer les administrateurs susmentionnés conformément à la Politique de Rémunération de la Société.

#### **9. Application de l'article 7:151 du Code belge des sociétés et des associations.**

La Présidente propose (i) d'approuver des clauses de changement de contrôle introduites dans des contrats conclus entre bpost et certaines banques en lien avec l'émission d'obligations réalisée en 2025 et avec une convention de cash pooling et (ii) d'accorder une procuration à M. Ross Hurwitz et à Mme Hélène Mespouille afin d'accomplir les formalités requises par le Code belge des sociétés et des associations.

## 10. Prouration.

La présidente propose de donner un mandat spécial à M. Ross Hurwitz et Mme Hélène Mespouille, chacun d'eux agissant individuellement et avec possibilité de substitution et de subdélégation, afin qu'ils accomplissent toutes les formalités administratives nécessaires à l'exécution des résolutions précitées.

## 07. QUESTIONS

Avant d'inviter les actionnaires à passer au vote sur les propositions de décisions telles que mentionnées à l'ordre du jour, la présidente invite les actionnaires participants qui le souhaitent, à poser les questions en lien avec les points figurant à l'ordre du jour.

La présidente, le CEO et le CFO traitent les questions posées par les actionnaires.

Un résumé de la séance questions – réponses sera annexé au présent procès-verbal.

La présidente constate ensuite la clôture des débats et propose à l'Assemblée de passer au vote sur les résolutions.

Le vote se fait électroniquement. Les votes des actionnaires qui ont voté à l'avance par correspondance ont été préalablement enregistrés dans la base de données de ce système électronique et seront automatiquement ajoutés aux votes exprimés pendant la séance.

Les totaux des votes figurent dans le procès-verbal. Le résultat est déterminé par une majorité simple des votes, calculée sur les votes 'pour' et 'contre'.

Avant les votes, M. Antoine Lebecq, Head of Investors Relations, explique les modalités de vote.

## 08. DELIBERATION – RESOLUTIONS

Les points 1 à 3 de l'ordre du jour ne requièrent pas de vote.

### 4. **Approbation des comptes annuels statutaires de la Société au 31 décembre 2025**

La présidente soumet au vote des actionnaires la proposition d'approbation des comptes annuels statutaires relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2025 et l'affectation du résultat.

L'affectation du résultat se présente comme suit :

Bénéfice à affecter	6.939.713,49 EUR
Affectation aux réserves	0,00 EUR
Bénéfice à reporter	233.212.308,25 EUR

112.481.543 votes ont été exprimés et enregistrés pour 112.481.543 actions, représentant 56,24% du capital.

POUR	112.464.540	100%
CONTRE	2.008	0%
ABSTENTION	14.995	

L'Assemblée décide d'approuver les comptes annuels statutaires de la Société concernant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025, en ce compris, l'affectation des résultats qui y est reprise.

**5. Vote consultatif sur le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.**

112.481.543 votes ont été exprimés et enregistrés pour 112.481.543 actions, représentant 56,24% du capital.

POUR	105.217.279	93,54%
CONTRE	7.262.094	6,46%
ABSTENTION	2.170	

L'Assemblée décide d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

**6. Décharge aux administrateurs.**

112.481.543 votes ont été exprimés et enregistrés pour 112.481.543 actions, représentant 56,24% du capital.

POUR	109.120.034	99,09%
CONTRE	1.000.948	0,91%
ABSTENTION	2.360.561	

L'Assemblée décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

**7. Décharge aux commissaires.**

112.481.543 votes ont été exprimés et enregistrés pour 112.481.543 actions, représentant 56,24% du capital.

POUR	109.863.313	99,45%
CONTRE	608.506	0,55%
ABSTENTION	2.009.724	

L'Assemblée décide de donner décharge aux commissaires pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

**8. Administrateurs – Nominations.**

**8.1. Nomination de Mme Helena Jansson**

112.481.543 votes ont été exprimés et enregistrés pour 112.481.543 actions, représentant 56,24% du capital.

POUR	112.444.043	99,97%
------	-------------	--------

CONTRE	35.437	0,03%
ABSTENTION	2.063	

L'Assemblée nomme Helena Jansson comme administratrice indépendante pour un mandat de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2030. L'Assemblée décide que ce mandat sera rémunéré conformément à la Politique de Rémunération.

## 8.2. Nomination de M. Xavier Garijo

112.481.543 votes ont été exprimés et enregistrés pour 112.481.543 actions, représentant 56,24% du capital.

POUR	112.444.094	99,97%
CONTRE	36.076	0,03%
ABSTENTION	1.373	

L'Assemblée nomme Xavier Garijo comme administrateur indépendant pour un mandat de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2030. L'Assemblée décide que ce mandat sera rémunéré conformément à la Politique de Rémunération.

Conformément aux résolutions 8.1 à 8.2, le Conseil d'administration sera composé comme suit à compter de la clôture de la présente Assemblée:

- Françoise Roels (administratrice non-exécutive),
- Chris Peeters (administrateur exécutif),
- Véronique Thirion (administratrice non-exécutive),
- Ann Caluwaerts (administratrice non-exécutive),
- Ann Vereecke (administratrice non-exécutive)
- Dennis Van Eeckhout (administrateur non-exécutif),
- Hakan Ericsson (administrateur indépendant),
- Jules Noten (administrateur indépendant),
- Lionel Desclée (administrateur indépendant),
- Sonja Rottiers (administratrice indépendante),
- Helena Jansson (administratrice indépendante), et
- Xavier Garijo (administrateur indépendant).

Conformément à l'article 26 des statuts :

*« La société est représentée dans les actes et en justice par:*

- 1. le président du conseil d'administration et l'administrateur-délégué, agissant conjointement, ou par l'un d'eux et un autre administrateur agissant conjointement;*
- 2. l'administrateur-délégué agissant seul, dans les limites de la gestion journalière et des autres pouvoirs qui lui sont délégués;*
- 3. toute autre personne agissant dans les limites du mandat qui lui est confié. »*

Les administrateurs et administratrices élisent domicile au siège de la Société pour toutes les questions en lien avec l'exercice de leur mandat.

## 9. Application de l'article 7:151 du Code belge des sociétés et associations

112.481.543 votes ont été exprimés et enregistrés pour 112.481.543 actions, représentant 56,24% du capital.

POUR	110.115.554	97,90%
CONTRE	2.364.646	2,10%
ABSTENTION	1.343	

L'Assemblée décide, conformément à l'article 7:151 du Code belge des sociétés et des associations, d'approuver et, dans la mesure nécessaire, de ratifier les dispositions suivantes relatives au changement de contrôle :

- la condition 5(c) (Remboursement au choix des obligataires en cas de changement de contrôle) des termes et conditions des obligations d'un montant de 750.000.000 EUR à taux fixe de 3,479 pour cent et venant à échéance le 19 juin 2032 (ISIN BE0390226927) ;
- toute autre disposition des conditions susmentionnées qui accorde des droits à des tiers au sens de l'article 7:151 du Code belge des sociétés et des associations ; et
- la clause 22.2, §8 de la convention de cash pooling avec Bank Mendes Gans.

L'Assemblée confère en outre un mandat spécial à Ross Hurwitz et Hélène Mespouille, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, pour représenter la Société en vue (i) des formalités de dépôt qui doivent être accomplies en vertu de l'article 7:151 du Code belge des sociétés et des associations et (ii) de la publication subséquente de l'objet de ces résolutions aux Annexes du Moniteur belge conformément aux dispositions du Code belge des sociétés et des associations. Chacun des mandataires est, à cet égard, autorisé à accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour satisfaire aux formalités relatives à l'obligation de dépôt susmentionnée et à la publication qui en résulte.

## 10. Procuration.

112.481.543 votes ont été exprimés et enregistrés pour 112.481.543 actions, représentant 56,24% du capital.

POUR	112.476.474	100%
CONTRE	2.008	0%
ABSTENTION	3.061	

L'Assemblée confère un mandat spécial à Ross Hurwitz et Hélène Mespouille, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution et de subdélégation, pour représenter la Société dans le cadre de l'accomplissement de toutes les formalités de dépôt et de publication nécessaires résultant des résolutions susmentionnées. A cet égard, chacun des mandataires est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour accomplir les formalités découlant des obligations de dépôt et de publication.

## 09. PROCÈS-VERBAL

Tous les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ont été couverts.

L'Assemblée exempte le secrétaire de la lecture orale du procès-verbal. La présidente clôture ensuite l'Assemblée.

Le procès-verbal sera rendu public sur le site internet de la Société dans les délais légaux applicables.

La séance est levée à 11h40.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau.

**Ross Hurwitz**  
Secrétaire et scrutateur

**Françoise Roels**  
Présidente

**Annexes :**

1. Copie de la publication en ligne de la convocation et d'une lettre de convocation ;
2. Copie des rapports et comptes annuels mentionnés dans l'ordre du jour de l'Assemblée ;
3. Extrait du procès-verbal de la Commission paritaire ;
4. Liste de présences ;
5. Procurations ;
6. Formulaire de vote par correspondance ;
7. Présentations du CEO et du CFO (le cas échéant) ;
8. Résumé de la retranscription de la séance questions-réponses.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE BPOST SA**  
**MERCREDI 13 MAI 2026**  
**Résumé du Q&A**

---

- **Question 1 (Actionnaire) :** L'objectif d'EBITDA de 275 millions d'euros pour 2027 est-il toujours réaliste compte tenu des développements récents ? Des réductions supplémentaires des coûts de personnel pourraient-elles être réalisées grâce à l'attrition naturelle, à l'IA et à la robotique ? Comment la direction réagit-elle aux récents articles de presse soulevant des inquiétudes concernant la situation financière du Groupe ?
- **Réponse (CEO) :** La transformation à long terme reste globalement en phase avec les ambitions présentées lors du Capital Markets Day. Les réductions d'effectifs se poursuivent par le biais de départs naturels, sans plans sociaux, en conciliant efficacité et continuité opérationnelle. La stratégie vise à devenir l'opérateur de taille moyenne de référence, axé sur la qualité, dans la livraison last-mile en Belgique. Les réponses aux médias et les communications sur certains thèmes liés à la transformation restent plus limitées en raison des discussions sociales en cours. Lorsque cette phase sera terminée, Bpost reprendra une communication plus ouverte en ce qui concerne les progrès de notre stratégie.
  
- **Question 2 (Actionnaire) :** [Question non-audible sur la rémunération du CEO]
- **Réponse (Présidente) :** En matière de rémunération des dirigeants, nous appliquons la politique de rémunération approuvée par les actionnaires. Celle-ci comprend un salaire fixe ainsi qu'une composante variable fondée sur des indicateurs clés de performance à court terme, et un dispositif d'incitation à long terme aligné sur la vision à long terme de l'entreprise et la création de valeur pour les actionnaires.
  
- **Question 3 (Actionnaire) :** Comment la direction évalue-t-elle les acquisitions de Radial et Staci, et quelles sont les perspectives pour l'initiative Bbox ?
- **Réponse (CEO) :** Radial reste en phase de transformation, avec notamment un recentrage sur le segment des moyennes entreprises, à la suite de dépréciations antérieures. La valeur actuelle de Radial est adéquate. Staci continue d'être considérée comme une acquisition stratégiquement importante qui soutient les ambitions B2B du Groupe, bien que la croissance et l'intégration aient progressé plus lentement que prévu. En ce qui concerne Bbox, plus de 1 200 unités ont déjà été déployées et les volumes actuels sont conformes aux attentes, avec un délai de récupération estimé à environ 2,5 ans.
  
- **Question 4 (Actionnaire) :** Quelle est la distinction juridique entre « Bpost » et « Bnode » ?
- **Réponse (Présidente) :** L'entité juridique reste bpost SA. « Bnode » sert d'identité de Groupe, regroupant les trois segments d'activité.
  
- **Question 5 (Actionnaire) :** Y a-t-il une perspective de reprise du versement de dividendes ?
- **Réponse (CFO) :** La politique de dividende reste inchangée et prévoit un taux de distribution compris entre 30% et 50% du bénéfice net. Les résultats récents ayant été négatifs, aucune distribution de dividende n'a été possible. Un retour à un bénéfice net positif permettrait la reprise du versement de dividendes.

- **Question 6 (Actionnaire) :** Quel a été l'impact des récentes évolutions douanières des États-Unis sur le Groupe ?
- **Réponse (CEO) :** Bien que les droits de douane aient été supportés par les clients plutôt que par Bpost, ces changements ont considérablement perturbé l'activité transfrontalière entre mi-août et mi-décembre et ont nécessité d'importants ajustements opérationnels et informatiques.
  
- **Question 7 (Actionnaire) :** Les modifications apportées à la compensation de service public pourraient-elles entraîner des fermetures de bureaux de poste ?
- **Réponse (CEO) :** Le futur contrat de gestion, toujours en cours de négociations avec le gouvernement, reste soumis à la supervision de la Commission européenne et devrait inclure un rendement raisonnable. Le Groupe n'a pas l'intention d'accepter des accords structurellement déficitaires.
  
- **Question 8 (Actionnaire) :** Pourquoi certains mandats au sein du Conseil d'administration n'ont-ils pas été renouvelés ?
- **Réponse (Présidente) :** Parallèlement aux mandats qui expirent, la composition du Conseil d'administration est réévaluée périodiquement en fonction de l'évolution des priorités stratégiques du Groupe et des compétences requises. Les décisions de renouvellement du Conseil d'administration reflètent ces considérations.
  
- **Question 9 (Actionnaire) :** Quelle est la structure actuelle du plan d'intéressement à long terme (LTIP) ?
- **Réponse (Présidente) :** Le LTIP vise à aligner la rémunération des dirigeants sur la performance à long terme de l'entreprise et la création de valeur pour les actionnaires à l'aide d'objectifs financiers et d'indicateurs de performance.
  
- **Question 10 (Actionnaire) :** Quelles sont les valeurs comptables actuelles de Radial et Staci ?
- **Réponse (CFO) :** La valeur comptable actuelle de Radial tient compte des dépréciations antérieures. Aucune dépréciation n'a été enregistrée pour Staci, car les flux de trésorerie futurs attendus continuent de justifier la valeur d'acquisition.
  
- **Question 11 (Actionnaire) :** Est-ce que des exigences linguistiques sont imposées aux membres du Conseil d'administration, et quelle est l'approche du Groupe en matière de développement des talents en interne ?
- **Réponse (Présidente/CEO) :** La maîtrise des langues n'est pas une exigence formelle pour le Conseil d'administration, mais il reste important de maintenir un ancrage belge fort. Le développement des talents en interne reste une priorité clé, soutenu par une planification de la relève pour les postes clés.
  
- **Question 12 (Actionnaire) :** Bpost pourrait-elle renforcer son image de marque par le biais d'initiatives de parrainage plus larges ?
- **Réponse (CEO) :** Les investissements dans la marque sont évalués avec soin et restent soumis aux priorités financières. Les efforts actuels relativement à la marque et au marketing se concentrent sur des initiatives ciblées soutenant la stratégie commerciale.
  
- **Question 13 (Actionnaire) :** Comment Bpost peut-elle maintenir des conditions d'emploi de qualité tout en restant compétitive ?
- **Réponse (CEO) :** Le maintien d'emplois de qualité reste un élément central de la stratégie du Groupe. Des gains d'efficacité sont attendus grâce à la densité opérationnelle, à l'optimisation du réseau et à l'expansion continue des solutions de vente au détail et hors domicile.

- **Question 14 (Actionnaire)** : Le rôle social historiquement joué par les facteurs peut-il se poursuivre parallèlement aux activités de livraison de colis ?
- **Réponse (CEO)** : Grâce au programme « Facteur du futur », Bpost vise à préserver et à renforcer les services orientés vers les clients et les citoyens au-delà des activités de distribution.
  
- **Question 15 (Actionnaire)** : Comment l'intelligence artificielle est-elle utilisée au sein du Groupe ?
- **Réponse (CEO)** : Les initiatives en matière d'IA se concentrent actuellement sur des cas d'utilisation opérationnels, notamment des outils de satisfaction client, l'assistance aux facteurs dans leurs opérations quotidiennes et l'optimisation des processus administratifs.
  
- **Question 16 (Actionnaire)** : Qu'est-ce qui explique la diminution de la dette à long terme au cours du premier trimestre 2026 ?
- **Réponse (CFO)** : Cette évolution reflète principalement les fluctuations des taux de change, étant donné qu'une part importante de la dette et des obligations liées aux pensions est en dollars américains.